



MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le

ID : 095-219500543-20210409-15_2021-DE

EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°15

DATE DE LA CONVOCATION 02/04/2021	L'an deux mille vingt et un Le neuf avril à dix-huit heures et quarante-cinq minutes
DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC 02/04/2021	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. BAZOT Ludovic, maire de la commune
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 11 Présents : 11 Absent(s) : 0 Votants : 11	Etaients présents : Alain PIGEONNIER – Elizabeth DUFOUR – Patricia BAZOT – Olivier MAUGER – Olivier FLIGNY – Sylvain GUICHARD – Guillaume LEVEQUE – Laurent RONDEAU – José MATIAS CARVALHO DE MOURA – Isabelle ROBERT Secrétaire de séance : Monsieur Olivier FLIGNY Le quorum étant atteint durant toute la délibération
DÉLIBERATION N°15 OBJET : Droit de préemption parcelle A 239	Vu la délibération 13 /2020 attribuant les délégations données au Maire. Considérant que le droit de préemption urbain doit être soumis au vote du Conseil Municipal. Vu la demande en date du 26/03/2021 par laquelle le Notaire Caroline ASTIC TAISNE – 8 Place de la Fontaine – 95000 CERGY demande la déclaration d’intention d’aliéner pour la vente du terrain sis 5 rue du Bout a Robin, cadastré section A 239. Vu le délai de décision devant être pris suivant les deux mois de la demande. Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au vote à main levée à la demande de la majorité des conseillers : Adopte à l’unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la parcelle A 239.
CACHET MAIRIE	Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 12 avril 2021 EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME Le Maire, Ludovic BAZOT

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (fermé mercredi)
Vendredi 14h à 19h Permanence élu : samedi de 10h à 11h30



Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le

ID : 095-219500543-20210409-15_2021-DE